
**Matériaux et objets en contact avec les
denrées alimentaires — Coutellerie et
orfèvrerie de table —**

Partie 8:
**Exigences relatives à l'orfèvrerie de table
ou décorative en argent**

Materials and articles in contact with foodstuffs — Cutlery and table holloware —

Part 8: Requirements for silver table and decorative holloware

ISO 8442-8:2000

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/2071c93c-93e6-45ef-b19d-e83f4f06ac6c/iso-8442-8-2000>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 8442-8:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/2071c93c-93e6-45ef-b19d-e83f4f06ac6c/iso-8442-8-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/2071c93c-93e6-45ef-b19d-e83f4f06ac6c/iso-8442-8-2000>

© ISO 2000

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.ch
Web www.iso.ch

Imprimé en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente partie de l'ISO 8442 peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La Norme internationale ISO 8442-8 a été élaborée par le Comité européen de normalisation (CEN) en collaboration avec le comité technique ISO/TC 186, *Coutellerie, couverts et orfèvrerie métallique décorative et de table*, conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Tout au long du texte de la présente norme, lire «...la présente norme européenne...» avec le sens de «...la présente Norme internationale...».

L'ISO 8442 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Matériaux et objets en contact avec les denrées alimentaires — Coutellerie et orfèvrerie de table*:

- *Partie 1: Exigences relatives à la coutellerie utilisée pour la préparation des denrées alimentaires*
- *Partie 2: Exigences relatives à la coutellerie et aux couverts en acier inoxydable et en métal argenté*
- *Partie 3: Exigences relatives à l'orfèvrerie de table et décorative en métal argenté*
- *Partie 4: Exigences relatives à la coutellerie et aux couverts dorés*
- *Partie 5: Spécification du tranchant et essai de conservation du tranchant*
- *Partie 6: Orfèvrerie de table laquée et avec un léger placage d'argent*
- *Partie 7: Exigences relatives à la coutellerie de table en argent massif, autres métaux précieux et leurs alliages*
- *Partie 8: Exigences relatives à l'orfèvrerie de table ou décorative en argent massif*

Les annexes B à F constituent des éléments normatifs de la présente partie de l'ISO 8442. Les annexes A et G sont données uniquement à titre d'information.

Sommaire

| | |
|--|----|
| Avant-propos | v |
| 1 Domaine d'application | 1 |
| 2 Références normatives | 1 |
| 3 Termes et définitions | 1 |
| 4 Matériaux | 2 |
| 5 Uniformité et absence de défauts | 3 |
| 6 Performances | 3 |
| 7 Marquage et étiquetage | 4 |
| Annexe A (informative) Classification par type de produit | 5 |
| Annexe B (normative) Méthode d'essai permettant de déterminer la résistance à la torsion des plats et plateaux rectangulaires et carrés | 6 |
| Annexe C (normative) Méthode d'essai permettant de déterminer la résistance au claquage des plats et plateaux | 8 |
| Annexe D (normative) Méthode d'essai permettant de déterminer la résistance des accessoires | 9 |
| Annexe E (normative) Méthode d'essai permettant de déterminer l'aptitude à verser | 10 |
| Annexe F (normative) Méthode d'essai permettant de déterminer la température de la poignée | 11 |
| Annexe G (Informative) Divergences A | 12 |

[ISO 8442-8:2000](https://standards.iteh.ai/standards/iso/2071c93c-93e6-45ef-b19d-e83f4f06ac6c/iso-8442-8-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/2071c93c-93e6-45ef-b19d-e83f4f06ac6c/iso-8442-8-2000>

Avant-propos

Le texte du prEN ISO 8442-8 :2000 a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 194 "Ustensiles en contact avec les denrées alimentaires" dont le secrétariat est tenu par le BSI, en collaboration avec le Comité Technique ISO/TC 186 "Coutellerie, couverts et orfèvrerie métallique décorative et de table".

Cette norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en mars 2001, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mars 2001.

L'attention du lecteur est attirée sur les Directives de la Communauté Européenne relatives aux matériaux et objets en contact avec les denrées alimentaires, notamment la Directive CEE 89/109

L'EN ISO 8442 se compose des parties suivantes :

- Partie 1 : Exigences relatives à la coutellerie utilisée pour la préparation des denrées alimentaires
- Partie 2 : Exigences relatives à la coutellerie et aux couverts en acier inoxydable et en métal argenté
- Partie 3 : Exigences relatives à l'orfèvrerie de table et décorative en métal argenté
- Partie 4 : Exigences relatives à la coutellerie et aux couverts dorés
- Partie 5 : Spécification du tranchant et essai de conservation du tranchant
- Partie 6 : Orfèvrerie de table lacquée et avec un léger placage d'argent.
- Partie 7 : Exigences relatives à la coutellerie de table en argent massif, autres métaux précieux et leurs alliages.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette norme européenne en application: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

1 Domaine d'application

La présente norme prescrit les exigences afférentes aux matériaux constitutifs, aux performances et au marquage des articles d'orfèvrerie de table ou décorative en argent massif, destinés à être utilisés à table ou sur une table. Elle s'applique également aux objets décoratifs, tels que les vases et bougeoirs, et à d'autres articles tels que les pots, plats, théières et cafetières, plateaux et soupières et seaux à champagne.

2 Références normatives

Cette norme comporte par référence datée ou non datée des dispositions issues d'autres publications. Ces références normatives sont citées aux endroits appropriés dans le texte et les publications sont énumérées ci-après. Pour les références datées, les amendements ou révisions ultérieurs de l'une quelconque de ces publications ne s'appliquent à cette norme que s'ils y ont été incorporés par amendement ou révision. Pour les références non datées, la dernière édition de la publication à laquelle il est fait référence s'applique (y compris les amendements).

| | | |
|-----------|------|---|
| prEN 1904 | 1995 | Métaux précieux - Soudures utilisées pour les articles de joaillerie en alliages de métaux précieux |
| ISO 4481 | 1977 | Couverts et coutellerie — Nomenclature |

3 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente norme européenne, les termes et définitions données dans l'ISO 4481:1977 ainsi que les suivants s'appliquent :

3.1

orfèvrerie de table

articles de forme généralement creuse, destinés à contenir des aliments ou des boissons

NOTE Des exemples de différents types d'orfèvrerie de table sont donnés dans l'Annexe A.

3.2

orfèvrerie décorative

articles de forme généralement creuse dont l'usage ne présente aucun lien avec les aliments ou les boissons, et articles dont la surface intérieure peut ne pas être visible

NOTE Des exemples de différents types d'orfèvrerie décorative sont donnés dans l'Annexe A.

3.3

accessoire

élément associé à un article d'orfèvrerie par un procédé comme le soudage ou le brasage.

NOTE Des exemples sont les poignées, les boutons, les pieds, les becs verseurs, les tiges et les charnières.

3.4

accessoire porteur

accessoire soumis en cours d'utilisation normale à une force due à la masse de l'article d'orfèvrerie et/ou de son contenu.

NOTE Des exemples sont les poignées, les robinets, les pieds, les supports, les becs verseurs et les anses de gobelets.

3.5

bavure

excès de métal par rapport à la quantité nécessaire pour façonner l'article, formant une mince plaque sur les bords de celui-ci.

3.6

capacité utile

volume de liquide nécessaire pour remplir un récipient (théière, par exemple) jusqu'à (15 ± 1) mm du bord.

3.7

claquage

transformation soudaine d'une surface apparemment plane d'un article d'orfèvrerie qui, de convexe, devient concave sous l'effet d'une force appliquée du côté convexe, ce changement d'état étant généralement accompagné d'un bruit caractéristique.

4 Matériaux

4.1 Généralités

L'orfèvrerie de table et l'orfèvrerie décorative doivent être fabriquées en argent ou ses alliages avec un titre minimal de 800 (exprimé en parties pour mille) permettant au produit fini de satisfaire à toutes les exigences de performances de la présente norme sans être nocif pour la santé et ne posséder d'effets organoleptiques néfastes.

4.2 Brasage

Les métaux précieux entrant dans la fabrication des différents objets doivent être brasés conformément au prEN 1904 : 1995.

4.3 Éléments non métalliques

Les parties non métalliques des articles d'orfèvrerie de table ou décorative en argent massif peuvent être constituées de matériaux tels que le verre, la céramique, le bois, ou être fabriquées à partir de stratifiés bois-matière plastique ou en bois imprégné, ou encore en tout autre matériau similaire à condition que l'article fini d'orfèvrerie satisfasse aux exigences de performances pertinentes de l'article 6. Les parties non métalliques des articles d'orfèvrerie de table doivent pouvoir résister à des lavages dans des solutions aqueuses à 60 °C.

5 Uniformité et absence de défauts

5.1 Toutes les surfaces doivent être exemptes de criques et de tout autre défaut.

5.2 Tous les côtés accessibles doivent être exemptes de bavures et les aspérités des chants laissés à l'état brut doivent avoir été éliminées au moyen d'un procédé approprié.

5.3 Les espaces existant entre les divers composants ne doivent pas dépasser 0,4 mm. Les soudures destinées à raccorder ensemble les parties creuses doivent être étanches à l'eau, sauf nécessité contraire imposée par des raisons liées à la conception.

5.4 La conformité aux exigences données de 5.1 à 5.3 doit être vérifiée par une inspection tactile ou visuelle à l'oeil nu et, en ce qui concerne les dispositions du 5.3, au moyen d'un calibre d'épaisseur appropriée.

6 Performances

6.1 Résistance sous charge

6.1.1 Résistance à la torsion des plats et plateaux rectangulaires et carrés

La flèche temporaire d'un plat creux ou d'un plateau rectangulaire ou carré, de plus de 300 mm dans le sens de son axe maximal, ne doit pas dépasser 3,5 mm pour 100 mm d'écart par rapport à l'horizontale, le long de n'importe quelle diagonale tracée à la surface de la base, lorsque l'essai a été réalisé conformément à la méthode décrite dans l'annexe B.

6.1.2 Résistance au claquage des plats et plateaux

Il ne doit pas y avoir claquage du plat ou du plateau lorsqu'il a été soumis à l'essai conformément à la méthode décrite dans l'annexe C.

6.2 Résistance des accessoires

On ne doit constater aucune rupture, déformation visible ou désolidarisation d'un quelconque accessoire porteur lorsqu'il a été soumis à l'essai conformément à la méthode décrite dans l'annexe D.

6.3 Stabilité

Tout article comportant des pieds, placé sur une surface dure et plane, doit être stable, la limite de tolérance en ce qui concerne l'écart admis étant indiquée au tableau 1. Les articles à fond plat ne doivent pas pouvoir tourner librement sur eux-mêmes sous l'effet d'une force tangentielle.

Tableau 1 - Critères de stabilité

| Largeur hors-tout de l'article au niveau de sa plus grande largeur mm | Écart maximal admissible entre un pied et une surface plane mm |
|--|---|
| < 100 | 0,25 |
| 100 à 150 | 0,40 |
| > 150 | 1,0 |

6.4 Aptitude à verser

Les becs verseurs doivent permettre de verser proprement sans goutter lorsqu'ils sont soumis à l'essai conformément à la méthode décrite dans l'annexe E.

6.5 Température des poignées

La température maximale, mesurée en tout point en contact avec la main en cours d'utilisation normale, sur la poignée d'un récipient destiné à contenir un liquide chaud, ne doit pas dépasser les valeurs suivantes lorsque l'essai a été réalisé conformément à la méthode décrite dans l'annexe F :

- 70 °C dans le cas de poignées en matière plastique, en bois ou en tout autre matériau semblable ;
- 60 °C pour le verre, la porcelaine ou tout autre matériau semblable ;
- 50 °C dans le cas de poignées isolées, en métal.

7 Marquage et étiquetage

Chaque article d'orfèvrerie décorative ou de table en argent massif doit porter un marquage lisible indiquant le nom et/ou la marque commerciale, ou tout autre moyen permettant d'identifier le fabricant ou le fournisseur responsable

Il convient que les informations suivantes soient données sur le point de vente :

- le numéro de la présente norme ; et
- une mention indiquant que l'article satisfait aux exigences de la présente norme .

Ces informations peuvent être fournies, soit sous forme de notice apposée sur l'emballage, soit sur une étiquette ou une étiquette de rayonnage, ou encore sous toute autre forme appropriée.